



Un refus de cdi peut il me faire perdre mes droits assedic

Par **Lara92**, le **06/07/2009** à **23:05**

Bonjour,

Je suis secrétaire receptionniste dans un cabinet médical. Mon contrat en CDD a commencé le 01/02/07 remplacement congés maternité et se prolonge jusqu'au 31/08/09 avec mon accord.

Peur de me retrouver au chômage j'ai décidé de suivre la formation de secrétaire médico-social sur 6 mois rémunérée en vu d'obtenir le diplome de secrétaire medicale.

J'ai contacté l'etablissement et monter mon projet avec le fongecif. Dossier envoyé, formation prévue le 03/09/09.

Mon patron m'apprend que le poste que j occupe se libere et me le propose en CDI.

J'informe mon employeur que je ne peux l'accepter m'étant déjà engagée pour ma formation donc que j'arreterai mon CDD comme il était prévu le 31/08/09. Mon patron se trouve très mal à l'aise et n'arrete pas de me dire de réfléchir, je lui ai formellement dit que mon projet est cette formation et qu'elle doit rapidement retrouver une autre secrétaire.

Etant donné que je ne veux pas accepter son CDI car je suis chaque jour de plus en plus motivée par ma formation, mon patron m'a demandé de signer un document signalant que je refusais le CDI qu'elle me proposait.

J'ai refusé de signer car sa proposition est intervenue après que j'ai effectué mes démarches et pris ma décision de suivre cette formation.

Que dois je faire aujourd'hui, car j'ai peur qu'elle ne me force à garder mon poste ou me manipuler pour que je n'ai pas droit à mes ASSEDIC et mes 10% de salaire brute qui me sont du accord signé sur mon contrat CDD ou qu'elle s'interpose à ma

formation.

Aidez moi je vous en prie.

Merci France
Merci de me répondre